

PÊCHE SOUS-MARINE

Niveau 2

Objectifs

- Le PSM 2 est le deuxième niveau de pratique du cursus de formation de Pêche Sous-Marine FFESSM. Il s'adresse à un public âgé de plus de 16 ans.
- L'obtention du PSM 2 est obligatoire pour pouvoir se présenter au PSM 3.
- Pendant cette formation, le pratiquant renforcera les compétences acquises lors du PSM 1 et ajoutera à la panoplie de ses compétences, l'utilisation d'un vêtement néoprène, la gestion du lestage, la sécurité pour soi et son binôme, la connaissance du milieu et de la règlementation.

Conditions de candidature

- Être âgé d'au moins 16 ans (autorisation du responsable légal pour les moins de 18 ans).
- Avoir une licence FFESSM en cours de validité.
- Être en possession d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la pêche sous-marine (CACI) établi par tout médecin, de moins d'un 1 an.
- L'ensemble des conditions de candidature est à satisfaire dès le début de la formation.

Prérogatives

Autonomie. (Sous la responsabilité d'un adulte licencié, pour les moins de 18 ans)



Organisation générale

- Ce brevet est organisé à l'échelon du club, d'un comité départemental, régional ou des structures commerciales agréées (SCA), en formation continue pour la pratique et sous la forme d'un QCM pour la partie théorique.
- L'acquisition de l'ensemble des compétences 1 à 7 (voir ci-dessous) doit se faire au sein d'une même équipe pédagogique. Il n'y a pas de chronologie dans la validation des capacités constitutives des compétences, ni dans la validation globale des compétences elles-mêmes.
- Le carnet pédagogique sera complété par le responsable de la formation, IEC à minima.
- La formation PSM 2 se déroule en milieu artificiel et naturel.

<u>Jury</u>

- Lorsqu'elles seront jugées satisfaisantes, chacune des compétences devra être signée par :
- Un Initiateur-Entraîneur Club FFESSM à minima, titulaire de la licence fédérale en cours de validité.

Délivrance du brevet

 Le brevet PSM 2 est délivré par le club/SCA sous la signature du Président/Exploitant. Le club doit enregistrer la délivrance du brevet sur le site de la F.F.E.S.S.M. pour la délivrance de la carte double face PSM 2 FFESSM. Les clubs sont responsables des brevets qu'ils délivrent. Ils en gardent une trace en archives.



Référentiel des compétences et savoirs :

	Connaissances	Commentaires et limites
<u>1</u>	Anatomie, physique et physiologie	 Connaitre le fonctionnement de l'oreille Connaitre la ventilation Notions de diététique et nutrition adaptées à la plongée. Connaitre le principe d'Archimède et Boyle-Mariotte
<u>2</u>	Connaissance du matériel de PSM	 utilisation de vêtements néoprènes. Savoir choisir : une combinaison adaptée à sa pratique, ses palmes, son masque, son tuba, son couteau, son arbalète et sa bouée. Gestion du lestage
<u>3</u>	Connaissance de la faune et la flore	- Connaissance du milieu et de ses dangers Connaissance flore et faune locale.
4	Notions de réglementation	- Connaissance de la règlementation fédérale et légale. - Connaitre les éléments nécessaires à l'organisation d'une sortie PSM.
<u>5</u>	Connaissances spécifiques	- Connaître quelques techniques de pêche. - Savoir décérébrer et nettoyer une prise.
	Savoir-être	Commentaires et limites
<u>6</u>	Connaissance des règles de sécurité et éco-responsabilité	 Sécurité pour soi et son binôme. Prévention des accidents. Savoir contacter le CROSS. Savoir repérer les éléments météo qui peuvent rendre la sortie dangereuse. Connaitre et appliquer les règles de sécurité. L'éco-responsabilité et écogestes, protection du milieu. Notions d'intervention sur accident Signer la charte du pêcheur sous-marin responsable. Participer à la vie du club.
	Savoir-faire	Commentaires et limites
<u>7</u>	Capacités techniques en immersion	- Maîtrise du canard.- Maîtrise du palmage. (Surface et immersion)- Maîtrise de la compensation.



Epreuves

L'examen est constitué de 2 groupes d'épreuves :

1er groupe : examen théorique2ème groupe : examen pratique

Groupe 1

<u>L'examen théorique :</u>

L'examen théorique est numérique : https://forms.gle/8YUeCwEb6qc4StTd7

Il est noté sur 60 points, le candidat doit obtenir la note minimum de 54 points.

- Le formateur donne le feu vert au candidat pour remplir en ligne le QCM. S'il obtient une note de 54 sur 60 à minima, il reçoit par e-mail un certificat de réussite.
- Le candidat garde précieusement ce certificat qui lui ouvre les portes de l'examen pratique.
- Pas de limite de temps, le candidat peut répondre au QCM autant de fois qu'il le souhaite. L'objectif est pédagogique, la note minimale est donc élevée.

Groupe 2

L'examen pratique:

En contrôle continu ou lors d'un examen ponctuel, en piscine ou en milieu naturel, un Initiateurentraineur Club à minima, validera les capacités de la compétences **n°7**.



Aide à l'évaluation du candidat :

	Savoir-faire	Commentaires et limites
<u>1</u>	Maîtrise du canard	 - Amorce du canard : perpendicularité entre le buste et les jambes. - Le candidat réalise un canard vertical. - Le candidat sait effectuer un canard à une ou deux palmes. - Le candidat engage le palmage quand les palmes sont totalement immergées. - Le candidat n'éclabousse pas en s'immergeant. - Le canard est silencieux - Le candidat s'aide d'un mouvement de brasse pour s'enfoncer. - Le candidat compense avant de s'immerger
<u>2</u>	Maîtrise du palmage	 - Le candidat engage les hanches. - Le candidat ne plie pas trop les genoux. - Le palmage est efficace. - Le palmage en surface et en immersion est silencieux. - Le palmage en immersion est symétrique. - Le palmage est esthétique.
<u>3</u>	Savoir compenser	 - Le candidat sait compenser, tête en bas, sans problème. - Le candidat sait expliquer sa propre technique de compensation.